

Marson, le 5 octobre 2023

Arrêté portant désignation d'un correspondant Incendie et Secours

Le Maire,

Vu l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure,

Considérant qu'en l'absence d'un adjoint ou d'un conseiller chargé des questions de sécurité civile, obligation est donnée au maire de désigner un correspondant incendie et secours,

ARRÊTE

Article 1 : M. Gérard HERMANT est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de MARSON,

Article 2 : Il est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Article 3 : Le présent arrêté est notifié à l'intéressé, publié puis transmis au préfet et au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Maire,

Noël VOISIN DIT LACROIX

Arrêté notifié à l'intéressé le 10/10/2023

Gérard HERMANT

